



Déclaration préalable Unsa Education
CHSCT-D du 4 novembre 2019

Madame L'Inspectrice d'Académie,
Mesdames et Messieurs les membres du CHSCT D

A l'Unsa Education, nous voulons rappeler notre attachement à cette instance qu'est le CHSCT si récent et déjà menacé de fusion.

Dans notre ministère, il peut sembler que les risques sont moindres que dans bien des métiers, l'actualité nous a bien démontré le contraire :

- Commençons par le CLIMAT SCOLAIRE. Que ce soit les relations entre personnels d'un même établissement, les relations enseignants/élèves ou les relations avec les familles, la question est complexe et, à l'Unsa Education, nous considérons qu'il faut accéder à une culture de la prévention des risques en s'appuyant sur la formation des équipes.

- CANICULE : les communications tardives et imprécises du ministère concernant les fortes chaleurs de juin/juillet 2019, ont laissé les enseignants faire preuve de bon sens, mais ces derniers se sont souvent trouvés confrontés aux manques de matériel adéquat, d'indicateurs précis de température maximum avant l'évacuation et de communication précise envers les familles.

Par conséquent, l'Unsa Education demande que l'adaptation des locaux scolaires aux périodes de chaleur importante - de plus en plus fréquentes- soit anticipées dès maintenant afin qu'un chantier soit ouvert avec les collectivités territoriales.

- AMIANTE ... : Qu'en est-il des communes qui n'ont pas encore fournies leur DTA ? La présence d'amiante dans de nombreux établissements de notre département est un sujet extrêmement préoccupant pour la santé des enseignants, des élèves et de leur famille et de tout le personnel y travaillant. Nous resterons, bien-entendu, très vigilants sur le suivi du dossier de demande de reconnaissance de maladie professionnelle de Mme Busson, exposée pendant 10 ans à l'amiante dans son école.

-DIRECTION : La sombre actualité concernant Christine Renon résonne comme un cri d'alarme. Depuis plusieurs années, l'Unsa Education alerte sur la difficulté du fonctionnement de l'école, la multiplication des tâches et la dégradation des conditions de travail des directeurs et directrices. L'Unsa Education avait remis dès avril 2019 ses propositions. Le ministre vient de faire des annonces que l'Unsa Education acte positivement, mais il est impossible d'attendre les débouchés concrets de ces travaux. Pour l'Unsa Education, des mesures d'urgence pour la direction d'école s'imposent et doivent être mises en place dès à présent.

L'Unsa Education demande :

- l'octroi de temps de décharge supplémentaire dès maintenant pour permettre aux directeurs de ne pas supporter, durant leurs congés ou leurs temps de repos, le poids des

tâches qui n'ont pas pu être réalisées ;

- le report des tâches administratives non essentielles au fonctionnement de l'école ;
- la tenue de réunions de directeurs sur le temps de classe dès le mois de novembre afin de leur permettre de sortir de l'isolement en partageant les problématiques qu'ils rencontrent et de consolider ensemble certaines réponses.

De plus, l'Unsa Education demande la tenue d'un groupe de travail départemental afin de trouver des solutions pérennes à l'amélioration des conditions de travail des directrices et directeurs de notre département.

Ils ne sont pas, pour autant, les seuls professionnels en difficultés. C'est toute une profession qui souffre de conditions de travail de plus en plus dégradées sans aucune reconnaissance, notamment financière, et qui voit les réformes passées ou à venir telles que la Réforme de la Fonction Publique ou la réforme des retraites les dépouiller de leurs droits.

L'Unsa Education tient aussi à alerter sur la situation des AESH et les nombreuses difficultés rencontrées depuis la rentrée dans la mise en place de leur nouveau statut. Cela passe par des problèmes de gestion, d'organisation de leur temps de travail, de perception de leur salaire, ... Nous sommes encore très éloignés des promesses gouvernementales.

Autant de chantiers dont la liste n'est pas exhaustive, pour rappeler notre hostilité à la fusion et à la disparition annoncée des CHSCT, CAP et CT.

Nous dénonçons la disparition d'un organe qui veille à la sécurité et la santé des salariés et qui de fait est souvent utile pour détecter les souffrances, les risques et faire respecter les règlements sur le terrain.